

Résonance, octobre 2014

Actualités

"Colloque et traité des nouveaux droits de la Mort" Sortie officielle le 2 novembre prochain

"Il ne suffit (...) pas au juriconsulte de se préoccuper des vivants", affirme Gabriel Timbal dans l'introduction à sa célèbre (et controversée) thèse sur la condition juridique des morts. C'est également l'opinion des trois porteurs du présent "Traité des nouveaux droits de la Mort" (Éditions L'Épilogue Lextenso), qui se compose de deux tomes : le premier envisage la Mort et ses "activités juridiques" et le second la Mort et ses "incarnations cadavériques".



Il réunissent autour d'eux pour la première fois une cinquantaine d'acteurs : des juristes publicistes, privatisés et historiens, mais aussi des praticiens du funéraire, des médecins, des anthropologues, des sociologues, des économistes, des artistes et des musicologues, le professeur Matthieu Touzet-Dions, Mme Magali Boulelle-Brigant et M. Jean-François Boudet ont entrepris de présenter non seulement l'état positif des droits (publics et privés) nationaux concernant la Mort, le cadavre et les opérations funéraires, mais encore des éléments d'histoire, de droit comparé et même quelques propositions normatives prospectives.

Y ont participé : M. le sénateur Sœur (président de la commission des lois (Sénat)), M. le président Boujida (Cour des comptes (Maroc)), le directeur des collections d'anthropologie du musée de l'Homme, M. Froment, l'actrice M. Chabrol, des spécialistes du funéraire (M.M. Duhieux, Hedri & Mme

Perchev), les doyens et professeurs Boy (Toulouse), Cheynet de Beaupré (Orléans), Christians (Louvain), Frenet Y. Sguier (Brazzaville), Labbe (Lille), Loiseau (Paris), Marguenaud (Limoges), Maré (Le Mans), Mecheril (Rabat), de Nanleuil (Le Mans), Py (Nancy), Rouge-Maillard (Angers), Toubzi-Divina (Le Mans) et Vialla (Montpellier), les maîtres de conférences et docteurs (en droit, médecine, économie, sociologie et philosophie) Bégain-Foyne, Blasso, Boudet, Boulelle-Brigant, Brigant, Chababan, Charlier, Clavandier, Dhote-Burger, Fallon, Galé, Kerlaban, Le Berre, Maillard, Mésami d'Estienne, Messe, Myrand, Papi, Parodi, Perchon, Ricco, Rousset, Sweeney et Tanguy ainsi que des musicologues (M. et Mme-Pesque) et des doctorants (Mmes Elshoud, Maurice et Viachou).

Colloque les 13 et 14 novembre 2014, au Mans : Université du Maine - Faculté de Droit - Amphithéâtre

Il n'existe aucun ouvrage juridique à ce jour qui embrasse les questions funéraires et du cadavre de manière exhaustive. Afin de combler ce manque, le colloque projeté et organisé sous l'égide de l'Association Collectif l'Unité du Droit offre une dimension transdisciplinaire qui sera valorisée non seulement à travers le prisme juridique de l'Unité du/Des Droits (public, privé, pénal, historique, européen, etc.), mais encore au-delà des frontières juridiques en faisant appel à la médecine, à l'anthropologie, à l'histoire, aux arts, à l'urbanisme, aux religions, à l'économie, à la biotechnique, à la philosophie, etc.).



16

Résonance n°104 - Octobre 2014